



TERMES DE REFERENCE

APPEL D'OFFRE POUR L'AUDIT FINANCIER DU PROGRAMME « TRANSITION DES SYSTEMES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES SUR LES TERRITOIRES (TERSAA) »

PROJET FINANCE PAR :

- **AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT**
- **ACTING FOR LIFE**
- **AIR France**
- **Servair**
- **Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France**
- **Fondation Bel**

**TERMES DE REFERENCE POUR L'AUDIT FINANCIER DU PROGRAMME «
TRANSITION DES SYSTEMES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES SUR LES
TERRITOIRES (TERSAA) »**

I. INFORMATIONS GENERALES

Demandeur : ACTING FOR LIFE (AFL) Association loi 1901

SIRET n° 335 232 831 00024

40 Avenue de l'Europe, 93352 Le Bourget Cedex, France

Tel : +33 1 49 34 83 13 / Fax : +33 1 49 34 83 10

Mail : vjavary@acting-for-life.org et jbaumuller@acting-for-life.org

Responsable du dossier : Vincent JAVARY, Chargé d'appui financier

Objet : Audit du Projet : « Transition des systèmes agricoles et alimentaires sur les territoires (TERSAA) »

Période à auditer : du 01/12/2021 au 30/11/2024

Nombre d'audits : 2, un audit par tranche soit sur les périodes du 01/12/2021-31/05/2023 et du 01/06/2023-30/11/2024

Date limite de dépôts des offres : 16/09/2022 avant 23h59

Date estimée de démarrage :

- Réunion de cadrage : dans les 3 mois suivants l'attribution du marché
- Audit de la première tranche : juin - juillet 2023

Lieux de l'audit :

- Partenaire GIC : Bénin (Dassa, région des Collines)
- Partenaire CPF : Burkina-Faso (Ouagadougou)
- Partenaire OCADES : Burkina-Faso (Bobo-Dioulasso)
- Partenaire ETD : Togo (Lomé)
- Partenaire OADEL : Togo (Lomé)
- Partenaire IMCA : Colombie (Guadalajara de Buga, département de Valle del Cauca)
- Partenaire ASOPEP : Colombie (Planadas, département de Tolima)
- Partenaire CCAIJO : Pérou (Andahuaylillas, région de Cusco)
- Acting for Life et rapport consolidé : France (Le Bourget)

Table des matières

I.	INFORMATIONS GENERALES	2
II.	Avant-propos	4
III.	Description du projet.....	4
IV.	Objectif de l’audit	9
V.	Organisation de l’audit	9
1)	Méthodologie et approche de l’audit	9
2)	Lieu d’Intervention	10
VI.	Déroulement et Etendue de l’audit.....	10
1)	Réunion de cadrage avec l’auditeur.....	10
2)	La réalisation et la restitution de l’audit financier	10
VII.	Rapports à fournir	11
VIII.	Documents de référence.....	12
IX.	Proposition technique et financière.....	12
X.	Traitements des applications	13
1)	Evaluation des applications.....	13
2)	Budget	14
XI.	Envoi des offres	14
XII.	Annexes	14

II. Avant-propos

Acting for Life (AFL) est une organisation française de solidarité internationale, fondée en 1973, qui œuvre pour le développement économique et social territorial de populations vulnérables. Depuis 45 ans, elle poursuit le même objectif : lutter contre la pauvreté grâce à l'émergence d'organisations locales répondant aux défis de l'exclusion en Afrique, en Amérique Latine, en Asie et en Océanie.

L'ONG Acting for Life et ses 55 partenaires locaux agissent pour permettre à plus d'un million de personnes chaque année de pouvoir vivre dignement de leur travail sur leurs terres.

L'ONG Acting for Life a conçu et mis en œuvre un mode opératoire original et rigoureux, basé sur une approche partenariale globale pour l'élaboration de projets de développement économique et social territorial.

III. Description du projet

Le programme TERSAA est mis en œuvre par AFL avec 8 partenaires locaux, auprès de 7 405 producteurs et transformateurs issus de l'agriculture familiale, dans 55 communes de 5 pays (Colombie, Pérou, Togo, Bénin, Burkina Faso). Pour garantir la disponibilité et l'accès à des aliments de qualité, produits localement auprès des consommateurs, le programme articule 3 résultats visant : i) une meilleure articulation entre l'agriculture familiale et les marchés locaux grâce à l'accès à de nouveaux débouchés commerciaux diversifiés, équitables et durables, et la professionnalisation des filières par une meilleure maîtrise de l'aval et sous le prisme de l'économie sociale et solidaire ; ii) l'amélioration de la durabilité des systèmes de production et de transformation grâce à l'adaptation des productions aux changements climatiques et aux comportements alimentaires, et à l'implication des jeunes et des femmes sur les différents éléments de la chaîne de la valeur ; iii) une mobilisation accrue des acteurs des territoires à travers l'incitation à la mise en place de mécanismes de gouvernance économique territoriale facilitant la création de valeur et l'élaboration de politiques publiques locales en faveur de filières durables.

Le tableau décrit le projet financé par l'AFD :

Durée	36 mois
Budget total contractuel	3 666 400 EUR dont 2 100 000 EUR financés par l'AFD soit 57%
Lieux	Bénin, Burkina-Faso, Colombie, Pérou, Togo
	Objectif Global : L'objectif global du programme est d'améliorer la résilience des systèmes agricoles et alimentaires sur les territoires face au changement climatique à travers une meilleure maîtrise de l'aval des filières. Les systèmes alimentaires fondés sur l'agriculture familiale

Objectifs de l'action	<p>renforcent la capacité des territoires à nourrir leur population par la production locale. Le développement de filières et la relocalisation de l'alimentation permettent de soutenir l'économie locale et de relever les défis de la sécurité alimentaire ; la consommation locale permet de soutenir les producteurs, mais également l'emploi au niveau national et dans les milieux ruraux.</p> <p>Objectif Spécifique : La disponibilité et l'accès à des aliments de qualité, produits localement sont garantis auprès des consommateurs grâce à la professionnalisation, à une meilleure articulation de l'agriculture familiale aux marchés locaux et à des partenariats durables et équitables.</p> <p>Le fil directeur du programme vise à améliorer l'accès des exploitations familiales aux marchés, et à structurer un développement économique territorial tiré par la demande locale. Le développement de systèmes de production, de commercialisation et de consommation durables et responsables permettra d'accroître la part de marché des produits agricoles locaux. L'agriculture familiale peut potentiellement contribuer à fournir aux villes une production locale de qualité. Pour concrétiser, ces opportunités il convient de renforcer ses compétences et ses capacités tout au long des phases aval des chaînes de valeur : transformation, distribution, commercialisation et contractualisation. Une meilleure appréhension des besoins des marchés visés servira de levier pour renforcer les systèmes de production : résilience aux changements climatiques, pratiques agroécologiques, régularité des productions, qualité et diversité des produits. Enfin, le soutien des acteurs économiques et institutionnels du territoire, à travers des logiques d'achat local et de campagnes de promotion, est un puissant levier pour sécuriser des débouchés et générer des revenus aux groupements de producteurs.</p> <p>L'indicateur associé à cet objectif spécifique est le suivant : augmentation de 3 à 5% de la part de marché des produits locaux sur les marchés des communes d'intervention.</p>
Bénéficiaires directs	<ul style="list-style-type: none"> - Producteurs agricoles et transformateurs agroalimentaires : 7405 producteurs/transformateurs (6 025 en Afrique et 1 380 en Amérique latine) dont au moins 3970 femmes (soit au moins 54%) - au Burkina Faso, 4 coopératives de riz, de niébé et de maïs, soit 2500 producteurs dont 38% de femmes, et 15 unités de

	<p>transformation soit 250 transformateurs dont 95% de femmes ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - au Bénin, 15 OP agricoles (manioc, maïs, riz, maraîchage) soit 600 producteurs et 15 unités de transformation soit 600 transformateurs, 70% de ces producteurs / transformateurs étant des femmes ; - au Togo, 36 unités de transformation (dont 3 ESOP) soit 900 transformateurs (dont 67% de femmes) et 38 groupements agricoles soit 1000 producteurs de riz, de soja et de viande (dont 40% de femmes) ; - au Pérou, 715 producteurs/transformatrices dont 76% de femmes appartenant à 29 OP (formelles et informelles) : 450 producteurs de lait, 250 éleveurs (dont 60 sont aussi transformateurs) de cochons d'Inde, 15 transformateurs de fromage ; - en Colombie, 665 producteurs et/ou transformateurs dont au moins 45% de femmes appartenant à 10 OP de 465 producteurs (maraîchage, café, lait et produits laitiers, cannes à sucre) dans la vallée del Cauca et 200 producteurs (maraîchage), dont au moins 50% de femmes, associés à des marchés paysans à Tolima. <p>Jeunes spécifiquement ciblés pour la formation-insertion professionnelle : 175 jeunes (dont 55 au Burkina Faso, 60 au Bénin, 50 au Togo et 10 en Colombie).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promoteurs de produits locaux et acteurs d'appuis : 4 ONG locales associées aux modèles ESS multi acteurs ; 3 centrales de distribution (Togo, Bénin, Colombie) soit au total 20 personnes, et 25 techniciens locaux. - Collectivités locales des territoires visés : 55 communes soit 110 représentants (dont 16 de la région des Hauts Bassin au Burkina Faso, 6 du département des Collines au Bénin, 26 des régions Maritime et Plateaux au Togo, 3 du territoire de la Vallée del Cauca, 2 dans le territoire de Tolima en Colombie, 2 au Pérou). - Acheteurs (du secteur public et privé) : au moins 100 institutions publiques (SONAGESS, ARAA, ANSAT, centres de santé, écoles, services déconcentrés, etc.) et 270 commerçants (entreprises, restaurants, hôtels) - Consommateurs : 6 270 jeunes ciblés dans les écoles (6000 en Afrique) et étudiants et enseignants universitaires (270 en Colombie) et grand public sensibilisé lors d'évènements et communication de masse.
Bénéficiaires indirects	Il s'agit des familles vivant dans les régions d'intervention : 1 300 000 personnes correspondant à une partie des habitants des zones d'intervention.

<p>Résultats attendus</p>	<p>- Résultat 1 : Les producteurs accèdent à de nouveaux débouchés commerciaux Indicateurs de résultat : Les bénéficiaires ont augmenté de 15% leur chiffre d'affaire ; Augmentation de 10% des volumes de produits agricoles commercialisés sur les territoires par les bénéficiaires</p> <p>- Résultat 2 : Des pratiques durables et résilientes sont diffusées et adoptées Indicateurs de résultat : 1820 hectares de terres cultivées ou pâturages en transition écologique (surfaces aménagées et surfaces en production agroécologique) 17 catégories de produits transformés qui respectent un cahier des charges et des normes de qualité</p> <p>- Résultat 3 : Les acteurs se mobilisent pour un développement durable des systèmes alimentaires Indicateurs de résultat : 1 engagement et/ou 1 politique publique par an et par pays d'intervention est formulé et adopté en faveur des systèmes alimentaires territorialisés Au moins 75 accords commerciaux signés entre OP/acheteurs, entre OP elles-mêmes, entre centrales de distribution/acheteurs (acteurs privés ou publics)</p>
<p>Activités principales</p>	<p>A1.1 : Former et accompagner à la gestion entrepreneuriale</p> <p>A1.2 : Elaborer les cahiers des charges produit et mettre en place la stratégie de commercialisation</p> <p>A1.3 : Mutualiser certaines fonctions de distribution sur les principes de l'ESS</p> <p><i>Indicateurs de suivi :</i> <i>676 producteurs, 20 techniciens locaux et au moins 5 représentants des services techniques d'OP et municipalités sont formés à la gestion entrepreneuriale et à l'ESS, dont au moins 55% sont des femmes</i> <i>23 plans d'affaires sont élaborés ou actualisés.</i> <i>Des stratégies commerciales sont élaborées ou actualisées pour 28 entreprises ;</i> <i>1 marque de distributeur au Togo et 15 marques individuelles de fromage déposées au Pérou</i> <i>84 cahiers des charges produits élaborés au total sur les 5 pays</i> <i>8 lieux de stockage et de vente construits, aménagés et en fonctionnement</i></p>

	<p>A2.1 : Former et apporter une assistance technique aux producteurs dans la transition agro-écologique</p> <p>A2.2 : Appuyer la démarche qualité et la certification</p> <p>A2.3 : Réaliser des aménagements permettant une gestion optimisée des sols et de l'eau et fournir les équipements nécessaires à l'amélioration de la qualité</p> <p>A2.4 : Appuyer l'installation des jeunes agriculteurs et agricultrices</p> <p><i>Indicateurs de suivi :</i> 1 425 producteurs formés à l'agro-écologie, dont au moins 55% sont des femmes et au moins 5 représentants des services techniques d'OP et municipalités formés en Colombie 58 produits obtiennent une certification sanitaire pour la mise en marché ; 5 filières bénéficiant d'une certification de type SPG dans 2 pays, et 3 labels territoriaux. 60 ha sont aménagés pour une meilleure gestion de l'eau 3 aires de séchage sont réalisées et 20 serres sont installées avec systèmes d'irrigation Au moins 4 300 producteurs bénéficient d'intrants de qualité au Togo, Colombie et Pérou. 115 jeunes béninois et burkinabè reçoivent des formations dans le domaine agro-sylvo-pastoral et sur des thématiques transversales, dont 30% de femmes ; et 60 jeunes Togolais et colombiens suivent des stages agricoles dont 50% de femmes ; 80% des 165 jeunes qui reçoivent un appui à l'installation et bénéficient d'un appui technico-productif, démarrent une nouvelle activité en lien avec leur formation ; ou augmentent leurs revenus ; ou accèdent à un nouveau débouché.</p> <p>A3.1 : Sensibiliser et renforcer les acteurs clés sur les grands enjeux du territoire</p> <p>A3.2 : Créer des partenariats commerciaux équitables et durables</p> <p>A3.3 : Capitaliser les expériences sur les systèmes agricoles et alimentaires durables, entre partenaires du Sud et continents Afrique-Amérique Latine</p> <p><i>Indicateurs de suivi :</i></p>
--	--

	<p><i>120 réunions de concertation multi acteurs débouchant sur des décisions stratégiques et/ou politiques ;</i></p> <p><i>125 évènements de sensibilisation dans les 5 pays d'intervention</i></p> <p><i>4 applications numériques créées pour le partage d'informations sur l'état de l'offre et de la demande et facilitant la mise en contact entre producteurs et acheteurs (au Togo, Bénin, Burkina Faso et Colombie);</i></p> <p><i>32 bourses d'échanges et évènements commerciaux et 7 marchés paysans municipaux appuyés</i></p> <p><i>9 documents de capitalisation croisée et 1 atelier final virtuel entre l'Amérique Latine et l'Afrique ;</i></p> <p><i>4 voyages d'échanges entre partenaires et acteurs locaux (producteurs, municipalités, etc.)</i></p>
--	---

IV. Objectif de l'audit

Le projet mis en œuvre par Acting for Life, financé à hauteur de 57% par l'AFD, doit faire l'objet de deux audits financiers externes (1 intermédiaire, 1 final) pour les dépenses réalisées au sein du projet. La recherche de l'auditeur externe est l'objectif des termes de référence ici présents.

L'auditeur sélectionné devra exprimer une opinion professionnelle et indépendante sur le rapport financier établi par Acting for Life pour les dépenses mises en œuvre dans le cadre du projet. L'auditeur devra :

- Respecter la liste des vérifications à accomplir, présentée en annexe 2,
- S'assurer de la conformité du rapport financier au modèle requis par l'AFD,
- S'assurer de l'éligibilité des dépenses effectuées durant le projet et reportées dans le rapport financier
- Se prononcer sur le respect des procédures listées dans la Convention de financement avec l'AFD et dans le guide méthodologique du dispositif d'appui aux OSC de l'AFD (<https://www.afd.fr/fr/les-organisations-de-la-societe-civile>)
- Certifier le rapport financier à présenter à l'AFD

V. Organisation de l'audit

1) Méthodologie et approche de l'audit

Le consultant proposera une note méthodologique pour la réalisation de cet audit. Celle-ci devra notamment préciser la méthodologie d'échantillonnage permettant d'assurer la

représentativité des dépenses à contrôler au niveau global et pour chaque rubrique budgétaire.

2) Lieu d'Intervention

Les interventions se dérouleront principalement :

- au siège d'Acting for Life, situé 40 avenue de l'Europe 93350 Le Bourget - FRANCE
- auprès des partenaires de l'OSC bénéficiaires de rétrocession dans les pays suivants :
 - o Pour GIC, au Bénin, à Dassa (région des Collines)
 - o Pour CPF, au Burkina-Faso, à Ouagadougou
 - o Pour OCADES, au Burkina-Faso, à Bobo-Dioulasso
 - o Pour ETD au Togo, à Lomé
 - o Pour OADEL au Togo à Lomé
 - o Pour IMCA, en Colombie, à Guadalajara de Buga (département de Valle del Cauca)
 - o Pour ASOPEP, en Colombie, à Planadas (département de Tolima)
 - o Pour CCAIJO, au Pérou, à Andahuaylillas (région de Cusco)

En fonction du budget disponible et du contexte sécuritaire nous pouvons prévoir que certaines interventions soient effectuées à distance. A chaque fois que cela sera possible, nous privilégierons tout de même une intervention dans les locaux des partenaires d'AFL.

Un budget estimatif des dépenses par pays/partenaire est donné à titre indicatif en annexe 1.

VI. Déroulement et Etendue de l'audit

L'audit se déroulera en deux temps

1) Réunion de cadrage avec l'auditeur

Cette réunion devra se tenir dans les 3 mois suivant la signature du contrat. L'objectif principal de cette réunion est une bonne compréhension par l'OSC du périmètre et des modalités de contrôle de l'audit. Elle doit lui permettre de renforcer les procédures internes indispensables au respect de ses obligations contractuelles afin, à terme, de faciliter le travail de contrôle de l'auditeur et de limiter au maximum le taux de dépenses inéligibles constatées en fin d'exécution de projet. Cette réunion peut également permettre à l'auditeur d'émettre des recommandations à l'OSC en début de projet.

2) La réalisation et la restitution de l'audit financier

L'examen comprendra comme tâches principales de :

- S'assurer que toutes les dépenses ont été encourues conformément aux dispositions prévues dans la Convention de financement et dans le guide méthodologique du dispositif d'appui aux OSC de l'AFD, avec une vigilance particulière sur les engagements relatifs à la passation des marchés.
- Vérifier les critères d'éligibilité des dépenses reportées dans le rapport financier
- Vérifier les ressources affectées au projet et la bonne imputation des dépenses par bailleur.

Les critères d'éligibilité des dépenses sont principalement les suivants :

- Les dépenses ont été réellement encourues et ce pendant la période couverte par la Convention de financement
- Les dépenses encourues étaient prévues au budget et sont classées dans la bonne catégorie budgétaire.
- Les dépenses encourues étaient nécessaires à la mise en œuvre du projet
- Les dépenses encourues et reportées dans le rapport financier ont été enregistrées et allouées au projet dans le système comptable d'Acting for Life ou dans celui de ses partenaires conformément aux normes de comptabilité applicables dans le pays d'établissement de ces derniers et aux pratiques comptables habituelles.

L'auditeur réalisera l'ensemble des vérifications mentionnées dans la liste de vérification en annexe 2. Si certains points n'ont pas pu être vérifiés, il conviendra de le préciser et d'en donner la raison dans la lettre de management.

VII. Rapports à fournir

A l'issue de la réunion de cadrage décrite dans la partie V.1 l'auditeur rédigera, en toute indépendance, une note de cadrage qui consignera ses principales recommandations pour la mise en œuvre de l'audit financier.

La réalisation de l'audit financier décrite dans la partie V.2 devra avoir lieu :

- **Pour l'audit intermédiaire de la tranche 1 (01/12/2021-31/05/2023)** : entre le 15/06/2023 et le 31/07/2023, pour une remise du rapport d'audit à Acting for Life au plus tard le 31/07/2023,
- **Pour l'audit de la tranche 2 (01/06/2023-30/11/2024) et audit final (un rapport unique selon le modèle de compte-rendu financier de l'AFD)** : entre le 15/12/2024 et le 31/01/2025, pour une remise du rapport d'audit à Acting for Life au plus tard le 31/01/2025.

A l'issue de chaque mission d'audit auprès des partenaires, l'auditeur présentera une note de synthèse pour chacun des partenaires à Acting for Life, qui permettra l'élaboration du rapport financier consolidé.

Il doit impérativement justifier la vérification des dépenses, apporter des commentaires sur chacun des contrôles. Il doit indiquer le montant des dépenses déclarées inéligibles (également commenté pour chaque dépense concernée). Les procédures de mise en concurrence, les rétrocessions et les valorisations doivent également être évaluées et commentées.

La liste de vérification (cf annexe 2) doit être annexée au rapport d'audit.

Une lettre de management reprenant les principales conclusions du rapport de vérification des dépenses et formulant les principales recommandations.

VIII. Documents de référence

- Convention de financement du projet entre Acting for Life et l'AFD
- Le guide méthodologique du dispositif d'appui aux OSC de l'AFD (<https://www.afd.fr/sites/afd/files/2017-12/guide-demande-de-financement-initiative-OSC-AFD.pdf>)
- Conventions entre Acting for Life et chaque partenaire du projet
- Les rapports narratifs du projet
- Le rapport financier du projet au 31/05/2023 (rapport intermédiaire tranche 1) et au 30/11/2024 (rapport final)
- Le budget détaillé du projet
- Les pièces justificatives nécessaires aux vérifications

IX. Proposition technique et financière

Le consultant invité à soumissionner devra fournir les éléments suivants à Acting for Life :

Une proposition technique qui devra indiquer :

- La méthodologie proposée pour la conduite de l'audit
- Les références et expériences du consultant (3 pages maximum) ;
- Le CV du ou des intervenants et la répartition des responsabilités ;
- Le calendrier prévisionnel d'intervention ainsi qu'une estimation des charges en hommes/jours ;

Une proposition financière qui devra indiquer :

- Les coûts totaux de l'audit en EUR TTC
- Les modalités de paiement (échancier)

Le profil du consultant :

- L'associé signataire du rapport doit être un expert-comptable diplômé et membre des associations professionnelles des Experts Comptables.
- Les personnels associés devront avoir une expérience dans les audits projets financés par les bailleurs publics français.
- Application de standards professionnels reconnus (IFAC, IDEAS, ...)

La Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social complétée et signée par la personne habilitée, si le marché est supérieur ou égal à 20 000 euros (cf. annexe 3).

X. Traitements des applications

1) *Evaluation des applications*

Le Consultant sera choisi par la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût :

- Offre technique : compréhension des TDR, méthodologie, expériences du ou des consultants
- Offre financière : tarifs journaliers, nombre de jours proposés, frais annexes, offre globale correspondant au budget disponible

L'évaluation technique suivra la grille d'évaluation suivante :

Critères	
OFFRE TECHNIQUE	60%
Compréhension des TDR/Présentation de la méthodologie utilisée	10%
Références et expériences du consultant	30%
<i>Expériences d'audit de structures ONG</i>	10%
<i>Expériences d'audit de projets internationaux</i>	10%
<i>Expérience dans l'audit de financement public</i>	10%
CV du ou des intervenants/partage des responsabilités	10%
Calendrier prévisionnel d'intervention/estimation des charges en jour/homme	10%
OFFRE FINANCIERE	40%
TOTAL	100%

Une fois les offres reçues et analysées, les demandeurs se réservent le droit de négocier les propositions avec les candidats présélectionnés.

Le demandeur se réserve également le droit de ne sélectionner aucun candidat si aucune offre n'était jugée satisfaisante.

Toute information concernant le projet TERSAA et incluse dans les documents de cet appel d'offres ou fournie séparément doit être traitée de façon strictement confidentielle par le prestataire. Les demandeurs acceptent de ne divulguer ou publier aucune information relative à cet appel à d'offres.

De la même façon, tout document fourni par le prestataire sera considéré comme confidentiel.

2) Budget

Le budget maximum pour l'audit est de 65 000 euros toutes taxes comprises et toutes missions sur le terrain incluses.

XI. Envoi des offres

Les offres, sont à envoyer, par mail, en langue française, avec en objet la référence : « TERSAA – Audit Financier », impérativement aux adresses suivantes :

vjavary@acting-for-lifr.org

jbaumuller@acting-for-life.org

sheuzey@acting-for-life.org

Avec demande d'accusé de réception.

Date limite d'envoi des candidatures : au plus tard le 16/09/2022 avant 23h59.

XII. Annexes

- Annexe 1 : Budget du projet
- Annexe 2 : Questionnaire à remplir par l'auditeur et à remettre à l'Agence Française de Développement
- Annexe 3 : Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social

Annexe 1 – Budget du Projet

Annexe 1.A – Budget détaillé du projet

N° projet : Tranche 1 : 18 mois Tranche 2 : 18 mois	Dépenses Tranche 1 - CONVENTION AFD (en €)*	Dépenses Tranche 2 - CONVENTION AFD (en €)*	(automatique) Cumul budget CONVENTION AFD Tranche 1 + Tranche 2 (en €)
Types de dépenses (en €) (à détailler et sigles à expliciter)			
Sous total 1 - Immobilier, équipements techniques et mobilier	291 930	88 092	380 022
Sous total 2 - Achats et services extérieurs	290 931	203 838	494 769
Sous total 3 - Frais de services, d'études et de prestations externes	281 500	301 334	582 834
Sous total 4 - Frais de voyages et déplacements et de mission	89 679	146 333	236 012
Sous total 5 - Activités non ventilables	305 491	156 327	461 818
Sous total 6 - Ressources Humaines	541 966	576 150	1 118 116
Sous total 7 - Fonds redistributifs	0	0	0
A-Sous-total coûts directs (1+2+3+4+5+6+7)	1 801 497	1 472 074	3 273 571
B - Divers et imprévus (5% maximum de la ligne A)		0	0
C-Total coûts directs (A+B)	1 801 497	1 472 074	3 273 571
D-Coûts indirects	216 180	176 649	392 829
- soit 14% maximum de la ligne C	216 180	176 649	392 829
		0	
TOTAL GENERAL (C+D)	2 017 677	1 648 723	3 666 400

Annexe 1.B – Budget par partenaire et par pays du projet

Partenaire	Pays	Tranche 1: 12/2021 - 05/2023 (en €)	Tranche 2: 06/2023 - 11/2024 (en €)	Total (en €)
GIC	Bénin	334 022	141 174	475 196
CPF	BFaso	195 319	108 847	304 165
OCADES	BFaso	80 091	37 284	117 375
ETD	Togo	193 920	105 772	299 693
OADEL	Togo	85 853	67 111	152 964
IMCA	Colombie	220 918	182 315	403 233
ASOPEP	Colombie	142 959	107 951	250 910
CCAIJO	Pérou	165 346	154 552	319 897
AFL&transversal	France	373 806	576 332	950 138
Frais Administratif		215 068	177 760	392 829
		2 007 302	1 659 098	3 666 400

Annexe 2 - Questionnaire à remplir par l'auditeur et à remettre à l'Agence Française de Développement

LISTE DE VERIFICATION AUDIT

L'auditeur retenu au titre de l'appel d'offre s'engage à réaliser l'ensemble des vérifications suivantes, et à **annexer cette liste complétée et signée au rapport d'audit final**. Si certains points n'ont pas pu être vérifiés, il conviendra de le préciser et d'en donner la raison dans la lettre de management.

Auditeur (nom/statut/adresse) :
Certification/qualification :
OSC ou partenaire audité :
Dates de l'audit :
N° convention AFD
Montant audité :
Tranches :

1. QUESTIONS DE CONTRÔLE	Oui, le point a été vérifié	Rajouter un commentaire si le point n'a pas pu être vérifié
1.1. Modalités du contrôle		
Une réunion de cadrage entre l'auditeur et l'OSC a-t-elle été tenue dans les 12 premiers mois de mise en œuvre du projet?		
L'échantillonnage des dépenses à vérifier a-t-il été défini de façon indépendante par l'auditeur ?		
L'échantillon de dépenses à vérifier est-il supérieur à 50% du montant total des dépenses du projet ?		
Chaque rubrique du budget a-t-elle fait l'objet de vérifications pour un montant significatif ?		
Le contrôle des dépenses gérées localement a-t-il été effectué par l'auditeur ? Si cela est le cas, veuillez expliciter la méthode de contrôle (déplacement sur le terrain, association avec un cabinet d'audit local, remontée des pièces locales au niveau du siège, etc.) ?		
1.2. Obligations contractuelles		
Les documents contractuels (formulaire de candidature, convention de financement, accord de partenariat) existent-ils ; sont-ils signés et datés ?		

Existe-t-il un système clair de gestion comptable et financier ? Les responsabilités de l'OSC, de la coordination du projet, de la gestion et des contrôles financiers ont-elles été clairement définies ?		
Les dispositions incluses dans la convention ainsi que celles prévues par le guide méthodologique en vigueur au moment de l'octroi ont-elles été respectées ?		
1.3. Analyse du plan de financement		
Le plafond appliqué aux valorisations de 25 % maximum du budget total du projet a-t-il bien été respecté ? Point d'attention, les valorisations ne peuvent pas apparaître dans les contributions de l'AFD et des ministères français.		
Les modalités de calcul des valorisations explicitées dans le guide méthodologique ont-elles bien été respectées ?		
Le budget convenu contractuellement a-t-il été globalement respecté, dans la limite des règles définies par rubrique budgétaire et partenaire? Si vous avez constaté une variation supérieure à 20% du total de chacune des rubriques budgétaires, a-t-elle fait l'objet d'un avis de non objection de la part de l'AFD ?		
Dans le tableau des dépenses, les plafonds prévus par le guide méthodologique ont-ils bien été respectés : - La rubrique « divers et imprévus » est plafonnée à 5 % du total des coûts directs du projet (hors coûts indirects et de structure) - Si l'OSC a prévu une ligne spécifique « personnel du siège dédié au projet » dans la rubrique budgétaire « Ressources Humaines », les coûts indirects sont plafonnés à 10% des coûts directs du projet - Si l'OSC a déclaré des coûts indirects à concurrence de 12% des coûts directs du projet, a-t-on vérifié que la rubrique «Frais de voyages et déplacement et de mission» n'inclue que les frais de mission du personnel du siège (perdiems et frais de transport) ?		
Les partenaires et parties prenantes bénéficiaires de rétrocessions supérieures à 5 000 € ont-ils été systématiquement signalés à l'AFD ?		
1.4. Vérification du système comptable		
Dans la comptabilité de l'OSC, existe-t-il un code analytique dédié aux recettes et dépenses induites par le projet ?		
Le montant indiqué dans le rapport d'exécution peut-il être réconcilié avec une liste de dépenses extraite du système comptable?		

Le système d'enregistrement permet-il d'attribuer à chaque dépense une facture ou une pièce comptable d'une valeur probante équivalente ?		
Le système d'enregistrement permet-il d'attribuer à chaque dépense un justificatif de paiement (généralement un relevé bancaire, une confirmation de virement bancaire, un ticket de caisse) ?		
1.5. Contrôle des dépenses		
<p><u>Conformité à la législation applicable</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les règles communautaires et nationales ont-elles été respectées ? - Le processus de passation de marché public est-il conforme concernant : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les règles de passation de marché public européennes et nationales/ internes et celles stipulées dans la convention. ▪ La documentation sur le respect de la procédure retenue (candidatures, lettres de rejet, notification, contrat). ▪ Les principes de transparence, de non discrimination, de traitement équitable et de respect de la concurrence ont-ils été respectés ? 		
<p><u>Contrôle de l'éligibilité des dépenses</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les dépenses sont-elles conformes aux critères d'éligibilité explicités dans le guide méthodologique ? - A-t-on obtenu l'assurance que la dépense n'a pas déjà été subventionnée par un autre financement (UE, régional, local ou autre) non déclaré au plan de financement ? Des contrôles existent-ils afin d'éviter le double-financement ? 		
<p><u>Dépenses de personnel</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les dépenses sont-elles bien liées aux employés de l'OSC ou autrement justifiées au titres des actions prévues dans la convention? - Les charges de personnel sont-elles justifiées par des documents tels que les contrats de travail, les bulletins de paie (ou tout autre document de valeur probante équivalente), justificatifs de paiement, détail des calculs pour la détermination du coût unitaire du personnel (jour, semaine, mois), fiches de pointage, feuilles de temps spécifiques au projet ? - Le calcul repose-t-il sur les coûts réels (salaires bruts + obligations contractuelles de l'employeur pour l'employé ayant effectivement travaillé sur le projet) ? - Lorsque le personnel ne travaille pas à temps plein sur le projet, le calcul du prorata est-il basé sur une méthode tracée et vérifiable ? 		
<p><u>Voyage et hébergement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les dépenses de déplacement, perdiem et d'hébergement ont-elles été déclarées conformément à une réglementation interne établie par l'OSC ? - Les voyages auxquels ces dépenses se rapportent sont-ils justifiés par les objectifs du projet tels qu'ils étaient prévus dans la demande initiale ? 		

<ul style="list-style-type: none"> - Les déplacements sont ils circonscrits aux zones géographiques couvertes dans le projet ? Si extérieurs, ont-ils été explicitement validés avec l'AFD ? - Les dépenses de déplacement et d'hébergement sont elles-exclusivement liées à des voyages effectués par des intervenants du projet identifiés par l'OSC ou ses partenaires ? 		
<p><u>Les dépenses d'équipement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le matériel acheté a-t-il été prévu initialement dans la demande de financement ? Si ce n'est pas le cas, y a-t-il une validation de l'AFD par ANO conformément aux dispositions du guide méthodologique (seuil de matérialité > 10 000 € pour les projets de terrain et d'intérêt général) ? - Dans le cas où un bien matériel est valorisé, la méthode d'amortissement est-elle conforme aux règles de la comptabilité générale ? - Si le matériel n'a pas uniquement été utilisé pour le Projet, seule une part des coûts réels est-elle allouée au projet ? Cette part est-elle calculée selon une méthode équitable et justifiée ? 		
<p><u>Expertises externes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les dépenses sont-elles liées aux éléments prévus sur cette ligne budgétaire d'après les caractéristiques mentionnées dans la demande de financement ? - Le recours à l'expertise externe a-t-il été réalisé en conformité avec les règles de mise en concurrence et de passation stipulées dans la convention? 		
<p><u>Taux de change</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La méthode de conversion appliquée par l'OSC a-t-elle été expliquée et le taux vérifié? - Cette méthode est-elle conforme aux dispositions de l'Article 3.2.3 de la convention ? - Le Bénéficiaire a-t-il spécifié la manière dont il utilisera les sommes générées par les gains de change et compensera les pertes de change pendant la durée de mise en œuvre du projet ? 		

2. LIVRABLES ATTENDUS	Oui, transmis à l'AFD	Non, pourquoi ?
Un rapport de vérification des dépenses, apportant des commentaires sur chacun des contrôles ainsi que le montant des dépenses déclarées inéligibles et incluant notamment une évaluation sur les appels d'offre, les rétrocessions et les valorisations réalisées au cours du projet.		
Une lettre de management reprenant les principales conclusions du rapport de vérification des dépenses et formulant les principales recommandations.		

Annexe 3 - Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale

Intitulé de l'offre ou de la proposition : _____ (le "**Marché**")¹)

A : _____ (le "**Maître d'Ouvrage**")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"**AFD**") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en oeuvre du processus de passation des marchés et de leur exécution. Selon qu'il s'agit de marchés de travaux, de fournitures, d'équipements, de prestations intellectuelles (consultants) ou d'autres prestations de services, le Maître d'Ouvrage peut également être dénommé Client ou Acheteur.

2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement, ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'un des cas suivants :
 - 2.1 Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;

 - 2.2 Avoir fait l'objet :
 - a. D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Marché, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle condamnation, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;

 - b. D'une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l'Union Européenne ou par les autorités compétentes du pays dans lequel nous sommes établis, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette sanction n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;

 - c. D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée, pour fraude, corruption ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;

¹ Lorsque la présente Déclaration d'Intégrité est requise dans le cadre d'un contrat qui n'est pas qualifiable de « marché » au sens du droit local, le terme « marché(s) » y est dès lors remplacé par le terme « contrat(s) » et les termes « soumissionnaire ou consultant » y sont dès lors remplacés par le terme « candidat ».

2.3 Figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;

2.4 Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché antérieur, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;

2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;

2.6 Être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr> (dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;

2.7 Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le Maître d'Ouvrage dans le cadre du présent processus de passation et d'attribution du Marché.

3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :

3.1) Actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.

3.2) Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation du Marché ou la supervision du Marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;

3.3) Contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire ou consultant, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire ou consultant, recevoir d'un autre soumissionnaire ou consultant ou attribuer à un autre soumissionnaire ou consultant directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire ou consultant, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire ou consultant nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres ou propositions respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;

3.4) Être engagé pour une mission de prestations intellectuelles qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;

3.5) Dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux, fournitures ou équipements :

i. Avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre de la procédure de passation du Marché;

ii. Être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.

4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour participer à une procédure de mise en concurrence, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.
5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.
6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :

6.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute Personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre Personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre Personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

6.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute Personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que se soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.

6.5) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.

6.6) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de la France.

6.7) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos soustraitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du

Marché. En outre, nous nous engageons à mettre en oeuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale fourni par le Maître d'Ouvrage.

7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom : _____ En tant que : _____

Dûment habilité à signer pour et au nom de² _____

Signature : _____

En date du : _____

² En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire ou du consultant joindra à celle-ci le pouvoir confié par le soumissionnaire ou le consultant.